

## Réunion du Conseil communautaire du lundi 12 septembre 2022 à 20h, à la salle des fêtes de Mietesheim

---

### ORDRE DU JOUR

#### 1. APPROBATIONS

- 1.1. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2022 ;
- 1.2. Droit de préemption urbain - décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire ;
- 1.3. Décisions prises par le Président par délégation du Conseil communautaire.

#### 2. DÉLIBÉRATIONS

- 2.1. Installation d'un nouveau Conseiller communautaire ;
- 2.2. Modification des membres des commissions thématiques intercommunales ;
- 2.3. Affaires générales : transfert complet de la compétence « Grand Cycle de l'Eau » correspondant aux alinéas 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L.211-7 I. du Code de l'environnement par la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains au Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) ;
- 2.4. Affaires générales : reliure des registres d'actes administratifs – adhésion au groupement de commandes proposé par le centre de gestion du Bas-Rhin ;
- 2.5. Affaires générales : cession amiable du réseau câblé de vidéocommunication sur les communes de Gumbrechtshoffen, Gundershoffen, Mertzwiller, Uttenhoffen et Zinswiller ;
- 2.6. Affaires financières : répartition du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) ;
- 2.7. Affaires financières : décisions budgétaires modificatives ;
- 2.8. Affaires financières : admissions en non-valeur ;
- 2.9. Affaires financières : services d'accueil périscolaire – suppression de la régie de recettes ;
- 2.10. Environnement : approbation du Plan Climat Air-Energie Territorial élaboré par le PETR Alsace du Nord ;
- 2.11. Environnement : approbation de la candidature pour l'appel à projet AVELO2 ;
- 2.12. Services à la personne : rapport annuel 2021 du délégataire de service public pour les établissements d'accueil petite enfance ;
- 2.13. Affaires du personnel : adhésion au service « espace numérique sécurisé de l'agent public » ;
- 2.14. Affaires du personnel : convention d'adhésion à la médiation préalable obligatoire proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- 2.15. Affaires du personnel : convention d'adhésion à la médiation à l'initiative des parties proposée par le Centre de Gestion du Bas-Rhin ;
- 2.16. Affaires du personnel : création d'emplois permanents ;
- 2.17. Affaires générales : honorariat de Monsieur Fernand FEIG.

#### 3. INFORMATIONS DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT